

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 28 juillet 2021 à 17 h 16, sans la présence du public, et ce, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Céline Chartier, et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du Conseil sous la présidence de la mairesse suppléante M^{me} Josée Clément.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon et le conseiller M. Paul Dumoulin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

21-07-637 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 28 juillet 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.01 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Durocher et d'une partie des rues Bourget, Viau et du Chanoine-Groulx et réhabilitation de la surface de roulement de la rue Durocher
3. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.03 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Ouimet entre les rues Briand et Leclerc
4. Adoption / Règlement d'emprunt n° 1812 / Acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie
5. Mesure disciplinaire / Suspension sans solde
6. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

21-07-638 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.01 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Durocher et d'une partie des rues Bourget, Viau et du Chanoine-Groulx et réhabilitation de la surface de roulement de la rue Durocher

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Durocher et d'une partie des rues Bourget, Viau et du Chanoine-Groulx et réhabilitation de la surface de roulement de la rue Durocher, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 13 juillet 2021 immédiatement après 11h00;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de l'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.01;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière au montant maximal de 129 500 \$ a été confirmée pour ce projet dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080 rue Principale, Saint-Zotique, (Québec), J0P 1Z0 pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Durocher et d'une partie des rues Bourget, Viau et du Chanoine-Groulx et réhabilitation de la surface de roulement de la rue Durocher, et ce, pour un montant de 655 571,59 \$ incluant les taxes applicables le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.01;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ces travaux ainsi que tout ordre de changement dûment approuvé soient financés, sous réserve de l'aide financière mentionnée ci-haut, par le règlement parapluie n° 1800.

« ADOPTÉE »

21-07-639 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.03 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Ouimet entre les rues Briand et Leclerc

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour les travaux de d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Ouimet entre les rues Briand et Leclerc, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 8 juillet 2021 immédiatement après 11h00;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division - Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de l'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.03;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière au montant maximal de 59 000 \$ a été confirmée pour ce projet dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Entrepreneurs Bucaro inc., 10441 avenue Balzac, Montréal-Nord, (Québec), H1H 3L6 pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Ouimet entre les rues Briand et Leclerc, et ce, pour un montant de 214 192,68 \$ incluant les taxes applicables le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.03;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ces travaux ainsi que tout ordre de changement dûment approuvé soient financés, sous réserve de l'aide financière mentionnée ci-haut, par le règlement parapluie n° 1800.

« ADOPTÉE »

21-07-640 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1812 / Acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie

Le greffier mentionne l'objet du règlement et le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1812 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 19 juillet 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1812 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie et le paiement des coûts qui y sont rattachés en décrétant une dépense et un emprunt de 1 160 000 \$ à ces fins »;

QUE la procédure d'adoption de ce règlement soit poursuivie conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, notamment en apportant les adaptations nécessaires aux procédures référendaires et en établissant des processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue de référendums par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

« ADOPTÉE »

21-07-641 Mesure disciplinaire / Suspension sans solde

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur général, datée du 27 juillet 2021, laquelle s'inscrit dans le contexte de manquements commis par l'employée n° 971;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employée n° 971 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature et de l'ensemble des faits et des circonstances;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence que l'employée n° 971 soit suspendue sans solde pour une période de cinq (5) jours ouvrables, soit les 28 juillet, 30 juillet, 1^{er} août, 2 août et 5 août 2021;

QU' il soit de plus décidé que l'employée n° 971 ne puisse, durant la période de suspension sans solde, avoir accès à son lieu habituel de travail ainsi qu'aux sites, bâtiments, locaux ou local du syndicat, propriétés de la Ville sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE la Ville autorise la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service concerné à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employée de la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du Service des finances et de la trésorerie et le directeur du Service concerné et tout autre employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

21-07-642 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 17 h 22 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Josée Clément, mairesse suppléante

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier